

Nom et coordonnées de l'école : EPU Isle-saint-georges. 9 route de Boutric 05 56 72 68 10 Commune : 33640 Isle saint Georges	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ND TRIMESTRE Date : mardi 25 mars 2025
--	---

Circonscription de Talence

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme BRIATTE

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Mr SICARD

Equipe enseignante :	Mme LETABLE (PS/MS/GS) Mme RODRIGUEZ (CE1/CE2) Mr RAJOY (TRS)
Le maire ou son représentant :	Mme LEMIRE Audrey (adjointe au maire) Mme CAMBLONG (secrétaire de mairie)
DDEN :	
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GERMON (péri-scolaire) Mme CAMBLONG (ATSEM) Mme LEMIRE Galatée (RPE) Mme TESTU (RPE)

Excusés : Mr SICARD (Inspecteur de l'Education Nationale)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ

Rappel du cadre du conseil d'école.

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève et bilan intermédiaire

- les Activités pédagogiques complémentaires (APC) planifiées les mardis et/ou jeudis de 16h30 à 17h30 permettent de travailler en petit groupe un projet spécifique, la lecture ou remédier à des difficultés ponctuelles.

- les Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) permettent d'aménager les temps d'apprentissage de manière individualisée pour répondre aux difficultés des élèves. Il définit des objectifs ponctuels et les aménagements envisagés et fait l'objet d'un accord entre la famille, l'élève et

l'enseignant. Ils sont ponctuels, et réajustés en fonction des besoins. En CM2, les PPRE-Passerelle permettent de faire la liaison avec le collège.

- les Réunions d'équipes éducatives permettent de réfléchir avec l'ensemble de la communauté éducative d'un élève (enseignante, directeur/directrice, parents, psychologue scolaire) aux réponses à apporter à sa situation spécifique. L'équipe enseignante manifeste le souhait d'inviter la mairie lors des équipes éducatives dès lors que les difficultés de l'enfant dépassent le temps scolaire.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Au contact quotidien avec les élèves et leurs parents, l'attention portée par les membres des équipes éducatives permet un repérage précoce des situations. Chaque professionnel détenteur d'éléments préoccupants concernant un enfant est sous obligation d'information aux autorités compétentes – article 40 du code pénal.

Le directeur peut organiser une équipe pluridisciplinaire (psychologue scolaire, infirmière et/ou médecin de l'éducation nationale voire la MDS (maison départementale de la solidarité)) qui procèdera à une évaluation de la situation pour objectiver les signes d'alerte et déterminer les suites à donner selon les éléments de danger :

- Accompagnement par les services compétents internes ou extérieurs
- Une information préoccupante à la cellule de recueil des informations préoccupantes du département de la Gironde
- Signalement ou parquet de mineurs.

Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de toutes démarches (solicitation partenaires, transmission d'écrits) concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant, notamment en cas de procédure de police ou de justice.

cf. Annexe 1 : circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger.

En élément isolé, l'absentéisme relève de la procédure PAGODE. Mme BRIATTE rappelle que les enseignantes doivent signaler les absences d'un élève dès lors qu'elles dépassent 4 demi-journées non justifiées.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Projets terminés :

- **Marché de Noël du 19 décembre 2024** : Cet événement a permis de récolter un montant de 138,6 €.

Projets en cours :

- **Cycle piscine** : Les élèves de CM1 et CM2 participent actuellement à un cycle piscine, qui se déroule chaque mardi matin à Villenave d'Ornon, et ce, jusqu'au 1er avril.
- **Partenariat avec Tara Océan** : Les élèves de CM1 et CM2 poursuivent leur projet en partenariat avec l'association Tara Océan, tel qu'annoncé lors du premier conseil d'école.
- **Correspondance internationale** : Les élèves de CE1/CE2 continuent leur tour du monde et maintiennent une correspondance avec une classe située aux États-Unis.
- **Travail sur les animaux** : Les élèves de maternelle poursuivent leur exploration du thème des animaux et entament un cycle "école et cinéma".

Projets à venir :

- **Intervention de l'association Océan de vie** : Une intervention gratuite de l'association Océan de vie aura lieu dans les classes le 15 mai.

- **Fête du printemps et fête des 100 jours** : Ces événements se dérouleront le mardi 15 avril et comprendront la confection de masques pour les élèves de maternelle, ainsi qu'un défilé interne à l'école. De plus, une exposition des productions d'élèves sur le thème du printemps sera réalisée.
- **Sortie de fin d'année** : Prévues pour le 10 juin sur le bassin d'Arcachon, les modalités précises de cette sortie seront communiquées ultérieurement, les enseignantes souhaitant garder la surprise pour les élèves.
- **Fête de fin d'année** : Elle se tiendra le 27 juin. Les détails concernant l'organisation de cet événement seront partagés ultérieurement.
- **Cérémonie de remise des diplômes pour les GS et CM2** : Cette cérémonie aura lieu le jeudi 3 juillet. Les modalités seront également précisées dans les prochaines réunions.

La sortie de fin d'année sera financée grâce à un don de l'Association des Parents d'Élèves (APE), complété par les fonds présents dans la coopérative scolaire.

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège

Liaison GS/CP

Étant donné que l'organisation de l'année prochaine n'a pas encore été finalisée, les modalités relatives à cette liaison n'ont pas encore été définies.

Liaison école/collège

Un Conseil école-collège a eu lieu en début d'année, auquel Mme RODRIGUEZ a participé. Lors de cette rencontre, ont été abordés les retours des évaluations des élèves de CP, CE1 et CM1, ainsi que des propositions de projets de liaison, notamment la reconduction des épreuves Eureka Maths.

Les élèves auront l'occasion de visiter le collège de Cadaujac au cours du mois de mai. Cette visite se déroulera durant la matinée, suivie d'un repas de midi pris à la cantine du collège. Une réflexion est en cours, menée conjointement entre l'école et le collège, afin d'améliorer les conditions d'intégration des élèves au collège, notamment par la mise en place d'outils et de rituels communs.

Afin de suivre l'évolution scolaire des élèves ayant intégré la classe de 6e en début d'année, le collège transmet les premiers bulletins scolaires à l'école. De plus, la principale du collège viendra rencontrer les futurs élèves de CM2 à l'école et proposera un temps d'échange pour répondre à leurs questions.

c) Organisation de l'accueil des élèves en PS

Lors de l'admission des élèves, Mme BRIATTE remet à chaque famille un « livret d'accueil », présentant les principales informations à connaître.

Afin de permettre aux enfants de découvrir leur future classe ainsi que les modalités des activités, des temps d'accueil seront organisés pour les futurs élèves de petite section les 3, 5 et 17 juin. Les horaires de ces accueils sont les suivants :

- **9h45 – 10h15** : découverte de la classe, incluant un temps de regroupement, une comptine et une lecture d'histoire.
- **10h15 – 10h45** : récréation, suivie d'un moment pour poser des questions.

Pour des raisons d'espace et de sécurité, chaque enfant pourra être accompagné d'un seul parent, sans la présence de frères et sœurs.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Le second exercice de sécurité incendie sera effectué le 3 avril 2025. Les enseignantes seront informées de la date, cependant les élèves ne seront pas prévenus à l'avance.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour les risques d'inondation a été mis en œuvre le 9 janvier. L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Le marché de Noël a permis de récolter un montant de 138,60 €.

Concernant la vente des photos de classe (portraits individuels), un total de 844 € a été collecté. Après le paiement du photographe, qui s'élève à 601,90 €, la somme nette récoltée est de 242,10 €.

Au 28 février 2025, le solde du compte de la coopérative scolaire est de 2 048,14 €. Cependant, il convient de retirer les montants suivants : 61,10 € (pour Mme LETABLE) et 34,10 € (pour Mr RAJOY), ce qui donne un solde réel de 1 952,94 €.

Pour les deux sorties cinéma prévues pour les élèves de maternelle, le coût par élève est de 2,60 €, soit un total de 197,60 € pour l'ensemble des sorties. Il faut également ajouter les frais de transport : 125 € par bus, soit un total de 250 € pour les deux trajets. Le montant total pour ces deux sorties cinéma, dans le cadre du projet « Écoles et Cinéma », est donc de 447,60 €.

Il reste ainsi un solde de 1 505,34 €. Grâce à un don de 1 000 € de l'APE, le solde actuel du compte de la coopérative s'élève à 2 505,34 €.

Enfin, la sortie de fin d'année est estimée à un coût de 964 €.

c) Budgets municipaux

RAS.

d) Travaux

Question pour remettre en place la cloche de l'école.

MAIRIE

RAS.

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Avant de clôturer la séance, Mme BRIATTE souhaite rappeler l'importance du rôle des représentants des parents d'élèves. Ils sont un relai essentiel entre les familles et l'école, et une de leur mission est de transmettre les questions et préoccupations des parents dans les délais impartis afin que l'équipe enseignante puisse y répondre de manière efficace et constructive.

Cette fois encore, les questions ne nous sont pas parvenues dans les temps, ce qui ne nous permet pas d'y répondre lors de ce conseil. C'est regrettable car ces échanges sont une opportunité pour renforcer le dialogue entre l'école et les familles.

Nous comptons donc sur les représentants de parents élus, pour que ce rôle soit pleinement assuré lors des prochains conseils. L'investissement de chacun est important pour que la communication entre l'école et les parents soit la plus fluide et efficace possible.

Fin du conseil d'école : 20h

Prochain conseil d'école aura lieu le : 24 juin 2025

Fait à Isle-saint-Georges, le mardi 25 mars 2025

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Briatte', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials, possibly 'MD'.

Annexe 1 : circuit de transmission d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger.

